

# Assemblée des Sages

Compte rendu de la réunion de travail de l'Assemblée des Sages du lundi 19 septembre 2022 à la Mairie - salle du conseil municipal.

**Présent(e)s** : Monsieur Bouvier, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, de l'Assemblée des Sages et du cimetière, Madame Dalaudier, adjointe en charge des affaires sociales et des logements, vice-présidente du C.C.A.S. de Bléré, Madame Dufraisse, conseillère municipale et Monsieur Goetgheluck, conseiller municipal délégué en charge du suivi des chantiers. Monsieur le Maire, pris par ailleurs, arrivera en cours de séance.

Mesdames : Baby, Brossard, Decaux, Deniau, Guillemot, Malveau, Narbonne, Petitbon et Viou.

Messieurs : Beaugé, Berland, Dessaignes, Dievert, Dupont, Gaudion et Robineau.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Madame Martin, conseillère municipale, Messieurs Blondron et Laurençon.

**Invités** : Messieurs Thierry Pétonnet et Claude Harout pour nous présenter le dispositif TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée).

James Berland présente les invités et passe à l'ordre du jour.

## Ordre du jour :

**1 - Monsieur Bouvier** propose à Thierry Pétonnet de présenter TZCLD. Il est le directeur de l'Entreprise à But d'Emploi, créée dans le cadre de ce dispositif, qui ouvrira le 2 novembre.

Madame Dalaudier et Monsieur Bouvier, adjoints au maire, avec le concours actif de Claude Harout, ont proposé d'entrer dans le dispositif TZCLD, dès novembre 2018.

## **2 - Présentation du projet « TZCLD » par Messieurs Pétonnet, Harout et Madame Dalaudier :**

Ce projet s'applique à une région bien définie. Il est expérimenté depuis 2016, testé sur 10 territoires durant 5 ans.

L'entreprise à But d'Emploi (EBE) doit créer des activités non concurrentielles et utiles pour le territoire, répondant à des besoins et des services non satisfaits sur notre commune. Les activités proposées par l'EBE permettent de mettre l'accent sur la cohésion sociale, la transition écologique et le développement du tissu économique local.

### **Pour cela le groupe TZCLD**

\* a travaillé avec les demandeurs d'emplois et les entreprises qui cherchent des employés. Il travaille avec Pôle Emploi.

\* s'est adaptée pour les recherches de formation et a fait une liste des emplois demandés ;

\* va aider ceux qui veulent s'installer comme autoentrepreneurs ;

\* cherche des emplois utiles à la société ;

### **L'entreprise se développera dans trois domaines :**

#### **A - La conciergerie :**

Ayant pour objectif la création de services à la personne et aux entreprises locales, le groupe TZCLD :

\* est allé voir les entreprises pour savoir comment les aider temporairement (livraisons, aide au déchargement, reconduire des personnes venues au garage, aide pour distribuer le courrier pour les invitations des seniors...) ;

\* a fait une enquête auprès des personnes âgées ou vivant seules sans véhicule pour lister leurs besoins.

## B - Le pôle végétal :

- \* Service autour du maraîchage : production alimentaire, fruits, légumes (renfort au moment des récoltes) ;
- \* Production non alimentaire : ramassage des branches, taille d'arbustes..., élevage des vers de terre que l'on peut revendre.

## C - Ressourcerie :

« Arrêtons d'acheter des objets qui ne plaisent pas et que l'on jette »

- \* TZCLD propose de récupérer les objets, de les réparer et de les vendre ou de les transformer (comme une grosse armoire par exemple) ;
- \* il disposera, dans un premier temps, d'un local situé 24 rue Nobel à Bléré, près du restaurant « Bistrotterre », pour stocker. Cela permettra à des personnes sans permis ou à mobilité réduite, de venir travailler quelques heures, selon leur possibilité, mais ce n'est pas un chantier de réinsertion.

**A la création de l'entreprise**, le 2 novembre, 25 salariés vont être embauchés (¼ n'ont aucun diplôme, d'autres ont un handicap). Il y a une aide de l'État prise sur l'argent que l'on donne aux chômeurs. Toutefois, pour l'encadrement et le fonctionnement de l'EBE, des contributions pour les services rendus seront demandées aux particuliers ou aux entreprises. Toutefois, pour certains services aux particuliers, par exemple pour la taille des rosiers, la somme demandée sera défiscalisée (Chèque Emploi Service).

## Réponses aux questions :

- question : Madame Decaux demande si cela ne fait pas concurrence avec l'association « Main ouverte » de Bléré ?
- réponse : « non, nous sommes complémentaires, eux vont s'occuper plus des vêtements et nous des objets, des meubles à réparer ou recycler. D'ailleurs, ils nous ont donné un chèque de 19 000€ pour le démarrage de notre entreprise ».
- question : Madame Narbonne demande si on va faire payer les personnes covoiturées ?
- Réponse : « nous ne savons pas encore, cela va être discuté à la prochaine réunion ».
- question : Monsieur Dupont demande si l'on cherche une personne pour un emploi de 35 heures, est-ce que vous pouvez nous aider, car il est de plus en plus difficile de recruter du personnel, par exemple pour un supermarché ?
- réponse : « nous pouvons trouver, mais sûrement que nous décomposerons les 35 heures. Peut-être que plusieurs personnes seraient embauchées pour ce poste. Souvent, les personnes ne peuvent pas faire un horaire complet. A voir avec l'employeur ».

Pour résumer cette intervention, Monsieur Pétonnet fait la déclaration suivante : « nous recevons des personnes en chômage longue durée, qui n'ont plus confiance en eux, qui n'espèrent plus rien souvent « cabossées » par la vie. Notre plus grand souhait : c'est les aider à repartir en allant doucement, et ça, peu d'entreprises le font ».

Après cet exposé, il est demandé à l'Assemblée des Sages de participer, de faire partie d'une des 5 commissions, dans la mesure de nos possibilités car nous avons tous eu des expériences dans notre travail.

- gestion des conflits, commission animée par Monsieur Claude Harout ;
- PPDE : personnes privées durablement d'emploi, commission animée par Madame Nicole Dalaudier ;
- la non-concurrence, animée par Monsieur James Doiseau ;
- évaluation, animée par Monsieur Jean-Pierre Bouvier ;

- la communication, animée par Mesdames Aude Leloup et Nathalie Bessé.

Les candidatures devront être adressées rapidement à Monsieur James Berland.

La première assemblée générale aura lieu le mercredi 28 septembre, à 19H30, 24 rue Alfred Nobel à Bléré.

Inauguration de l'entreprise le mercredi 26 novembre.

La recyclerie ouvrira début décembre.

Le président remercie messieurs Harout et Pétonnet, ainsi que Madame Dalaudier pour leurs explications.

### **3 - Le « bus numérique » été 2022 :**

Des ateliers pour rester connecté en Centre-Val de Loire. La formation est gratuite et réservée aux seniors. C'est un projet porté par les caisses de retraites Centre-Val-de-Loire.

Pour accueillir le bus, il suffit d'un emplacement assez grand pour le stationnement d'un véhicule de 13 mètres de long, un accès à une prise électrique 220V et un accès aux W.C.

Le bus peut accueillir à son bord 12 personnes par atelier.

Madame Dalaudier a pris note. Elle indiquera la date pour janvier 2023 et celle-ci paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

### **4 - Nom des rues de Bléré :**

Madame Alexandra-David-Neel

Un courrier reçu de Madame Mireille Breton par lequel elle sollicite la municipalité de Bléré de bien vouloir nommer une rue du nom de cette personne, qui avait eu de la famille ici.

Née en 1868, décédée à 101 ans, le 8 septembre 1969 à Dignes-les-Bains

En 1924, elle est la première femme occidentale à atteindre Lhassa au Tibet.

Nous la définissons ainsi : orientaliste, tibétologue, chanteuse d'opéra, féministe, journaliste et anarchiste, écrivaine et exploratrice

La nouvelle rue à Bois Gaulpied a été nommée « Foulques de Nerra » par le CCBVC.

La mairie réfléchit pour donner un nom à une rue du futur lotissement des Aigremonts.

### **5 - Parcours touristique : Madame Malveau et Monsieur Jean-Pierre Bouvier**

La subvention pour aider financièrement l'installation des panneaux pour le parcours touristique est arrivée en juin.

Comme ce parcours va être installé pour longtemps, nous avons pensé ajouter des bâtiments comme l'ancienne loge de vignes, rue de la Châtellenie, qui est à restaurer. Nous avons ajouté aussi la Fonderie et la Grisolette..

Nous avons choisi d'appeler ce parcours : « Découvrir Bléré ».

Un site internet va être créé (nom de domaine : « decouvrir.blere.fr »). Nous avons prévu, sur chaque panneau, un QR code qui renvoie à ce site. Il donnera des indications pour passer d'un endroit remarquable à un autre, par exemple entre le cimetière et la ferme du Bois Pataud. De plus, il renverra, par des liens, à des explications particulières, des vidéos, etc.

A l'office de Tourisme, les visiteurs trouveront un dépliant et un plan de Bléré.

Les autorisations pour poser les panneaux ont été faites pour les personnes concernées.

Les factures des panneaux et des travaux doivent être envoyées fin novembre au plus tard.

A propos de la Fonderie, depuis la mi-août, la mairie est autorisée à abattre certains petits bâtiments dans la partie sud. Le halle Lescuyer, le bâtiment de bureaux attenant ainsi que le grand hangar situé en face vont être conservés. La dépollution de cette partie du site et les travaux débuteront au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 et devront être achevés fin 2024.

La partie nord, au bord du Cher, est polluée par une nappe d'hydrocarbures. Elle sera traitée dans quelques années (en fonction des moyens alloués). Les hydrocarbures seront alors traités avec des bactéries.

Beaucoup de demandes sont faites par les associations pour utiliser ces bâtiments.

L'occupation future de certaines parties des bâtiments de la fonderie permettra la revente éventuelle de bâtiments actuellement utilisés.

#### **6 - La sécurité des personnes et des biens : Madame Viou**

L'enquête effectuée par Mme Viou et sa commission, auprès des gendarmes et des pompiers, est terminée. Elle paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

Les pompiers vont donner des dates pour une formation aux premiers secours. Monsieur Berland pense que nous pouvons y associer le personnel de la mairie.

Le travail commencé sur les téléphones est long car il y a beaucoup de détails.

Les défibrillateurs qui sont dans les commerces ne peuvent pas être utilisés durant leurs moments de fermeture.

#### **7 - Les hameaux de Bléré : Madame Malveau**

Dans le prochain bulletin municipal, paraîtra l'histoire du Vau.

Réunion le 27 septembre concernant les Vallées.

- Question : Monsieur Goegheluck demande si on fera paraître une brochure avec l'histoire des hameaux ?

- réponse : ce sujet n'est pas encore à l'ordre du jour.

#### **8 - Réunion, le 5 juillet 2022, à 15 heures, relative au Centre Éducatif Fermé**

11 personnes de l'Assemblée des Sages présentes, Monsieur le Maire et monsieur Bouvier.

Visioconférence avec Monsieur Leyenberger, Maire de Saverne (Haut-Rhin), 11 200 habitants, et Monsieur Zenou, ancien éducateur, directeur du centre depuis 14 ans, membre de la commission européenne pour la délinquance des mineurs.

C'est Dominique Perben, garde des Sceaux en 2002, qui a fait voter ce nouveau code de justice pénale.

Monsieur Leyenberger nous explique le fonctionnement de son centre :

- nous avons 12 places pour les jeunes de 15 à 18 ans, une trentaine de personnes s'occupent d'eux ;

- nous avons une partie jour, une partie nuit, une partie administrative, des terrains de sport, un espace parental. Il y a un volet culture : chant, danse, peinture, photo, atelier de cuisine avec service en salle ;

- les enfants sont recrutés dans la région. Ils ont commis des délits graves. Ils sont dans le centre 6 mois, parfois jusqu'à 8 mois ;

- nous leur apprenons d'abord à vivre en groupe, à se présenter correctement, à respecter les règles. Ils sont scolarisés au centre (un éducateur pour un ou deux élèves). Ils sont occupés toute la journée ;

- certains sont mis en situation d'apprentissage et peuvent aller chez des artisans de la ville. Le centre n'est pas une prison ;

- à la fin de leur séjour, ils retournent dans leur famille (pour 80 % d'entre eux) et sont suivis par un éducateur ;
- l'association est assurée pour les dommages causés. En cas de fugue, nous allons tout de suite vers la gare.

Maintenant, ce centre est bien intégré dans la ville, certains jeunes participent même à la vie de la cité.

Pourtant, au départ, ce n'était pas gagné, beaucoup de manifestations contre l'installation de ce centre. Depuis 14 ans, aucun délit grave n'a été commis. Et le maire conclut ainsi :

« C'est une chance d'être les premiers à accueillir un Centre Éducatif Fermé, en Indre-et-Loire . C'est un plus, nous rendons service à des jeunes, entre inconvénients et avantages, la balance passe du bon côté. Ils se jouent beaucoup de choses positives ».

Remerciements de Monsieur le maire de Bléré pour cet échange.

### **9 - Manifestations depuis juin :**

\* samedi 9 juillet : à 11 heures : inauguration de la mairie ;

\* lundi 18 juillet : visites des maisons fleuries : 14 jardins familiaux, 52 maisons avec jardins ou cours, 8 balcons, 4 balcons collectifs, 2 commerces, suivis d'un classement en mairie par les 6 participants, Monsieur Patrice Garnier et Madame Mauduit , la photographe. Madame Baby représentait l'Assemblée des Sages.

Remise des prix le jeudi 6 octobre, à 19 heures, à la salle du conseil municipal, en même temps que l'accueil des nouveaux habitants

\* samedi 23 juillet, inauguration de la salle Hector Guimard (près du cimetière de Bléré), 16 personnes et monsieur Wattier, médecin immunologue, membre de l'association Guimard.

*Monsieur le Maire est arrivé à la réunion.*

### **10 - Questions diverses :**

- A la sortie de Bléré, vers Montrichard, le bois qui n'est pas entretenu et qui peut devenir dangereux pour les habitants de la rue de la Taille Saint Julien. Les riverains avaient adressé une pétition en décembre dernier.

- Dans le parking de la rue Belle, des branches d'arbres envahissent certains endroits, (mais quand cela appartient à un privé, il est difficile de faire appliquer la loi).

- A l'entrée de Bléré, rue de Tours, l'ancien garage est à l'abandon avec des tas de végétaux très secs, donc dangereux, le portail qui reste ouvert peut accueillir n'importe qui.

- Prolifération des chats.

- Les voitures garées sur le trottoir, pourrait-on mettre un avertissement sur le pare-brise.

- Monsieur Robineau trouve que prix de la location des salles de la commune, quand nous les louons plusieurs fois, est élevé.

- Madame Guillemot et Monsieur Goetgheluck ont eu beaucoup de visiteurs le 18 septembre à la journée du patrimoine (80 et 50).

- Madame Brossard trouve que les gens circulent vite, rue de la Vasselière. Certaines pancartes sont un peu basses. Elle se demande aussi pourquoi la piscine n'est pas couverte. Monsieur le Maire lui répond que cet équipement sportif appartient à la CCVC.

- Madame Decaux signale des cambriolages dans les environs de la rue Delaunay où on n'hésite pas à saccager l'intérieur des habitations.

- Monsieur Dievart ne comprend pas trop comment fonctionne l'éclairage public, rue des Blés, ce n'est pas régulier. Monsieur le Maire lui répond que l'éclairage est géré par le S.I.E.L.

- Madame Deniau fait part de ses griefs à propos du fonctionnement du groupe des Hameaux et, en conséquence, elle s'en retire.

- Monsieur Goetgheluck se fait l'interprète de Monsieur Bernard Laurençon, président du jumelage « Bléré – Saint Marin » pour remercier les membres de l'Assemblée des Sages ayant officié en qualité de signaleurs, le samedi 17 septembre, durant la déambulation dans les rue de Bléré.

- Le président informe l'assistance que l'article 12 du Règlement Intérieur de l'Assemblée des Sages a été modifié et sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

La prochaine réunion plénière de l'Assemblée des Sages est prévue le **lundi 12 décembre 2022**, à 17 heures, à la Mairie – salle du conseil municipal.

Cette longue séance de travail s'est terminée à 19 heures 30.

Le président :

James Berland

La secrétaire :

Claudine Baby

***DERNIERE NOUVELLE :***

*Lors de sa séance 28 juillet 2022, le conseil communautaire de la C.C.Bléré – Val de Cher a nommé la voie de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied sur le territoire de la commune de Bléré : **Boulevard Alexandra DAVID - NEEL.***